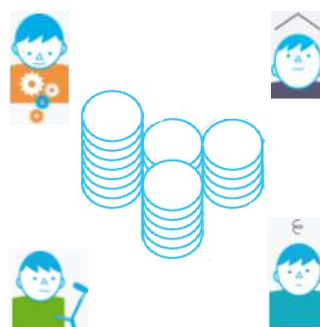


Situation financière des établissements de santé publics et privés à but non lucratif

à fin 2020



PREAMBULE

Ce document présente les données financières issues des Comptes financiers 2020 arrêtés au 07 décembre 2021 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif.

Afin de garantir une meilleure exhaustivité, il a été retenu 2 champs d'analyse :

- Un premier champ d'établissement, champ complet, qui rassemble 1 100 établissements représentant 92,5% des établissements et 93,5% des produits globaux 2020.

- le second, champ constant qui rassemble 785 établissements ayant des données disponibles pour les quatre années 2017-2020.

Globalement, le champ constant sur la période d'étude représente 81,0% de la masse financière des établissements attendus.

Précautions de lecture :

- **Cette analyse est issue des CF 2020, année qui a été impactée par une crise sanitaire qui a bouleversé les repères financiers historiques.**
- **Ainsi, l'analyse présentée ci-après n'est pas en cohérence avec une représentation historique mais apparaît plutôt en rupture avec les tendances observées en 2019.**

SOMMAIRE

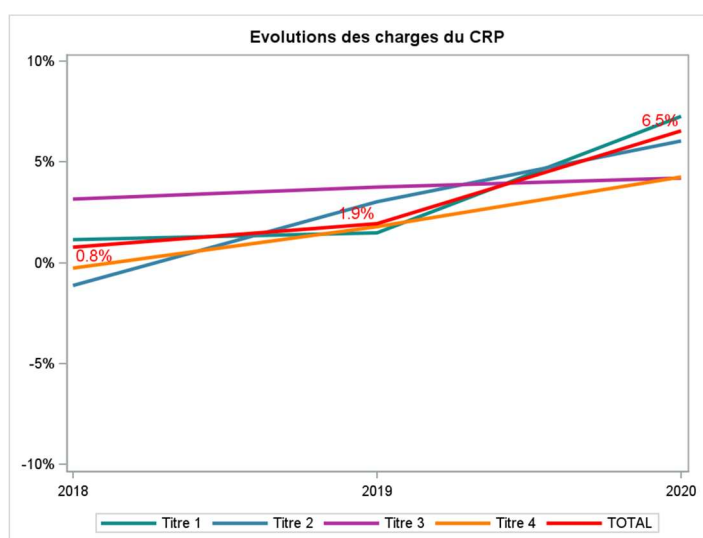
PREAMBULE	2
1/ ÉQUILIBRE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS DE SANTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL	4
2/ ÉQUILIBRE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS DE SANTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL	11
3/ ENDETTEMENT ET INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE	13
4/ FOCUS SUR LA DETTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE.....	16
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE.....	17
ANNEXE 2 : ANALYSE DETAILLEE DE LA DETTE	18
1 ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	18
2 PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F).....	23
3 POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT	28

SYNTHESE

1/ Équilibre financier des établissements de santé sur le compte de résultat principal

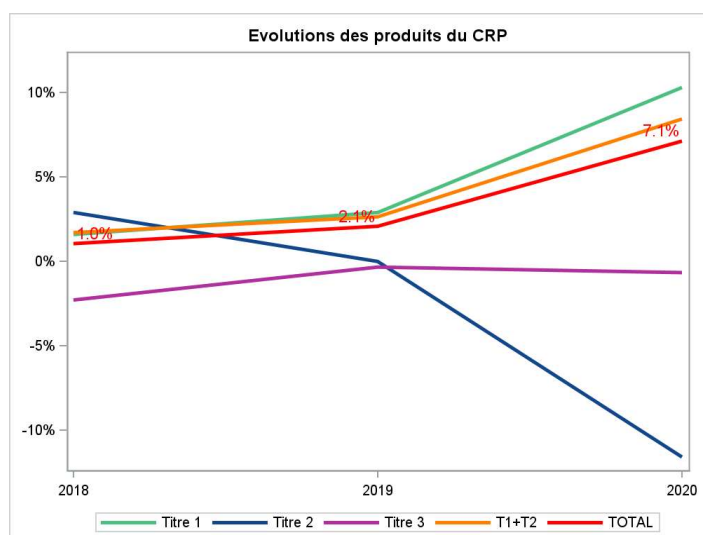
En 2020, comme en 2018 et 2019, les recettes afférentes à l'activité de soin progressent plus rapidement que les dépenses, ce qui engendre pour la troisième année consécutive une amélioration sensible du résultat. Ce dernier s'élève ainsi à -30,4 millions d'euros, se ventilant comme suit :

- Un résultat cumulé de -163,9 M€ pour les EPS ;
- Et 133,6 M€ pour les EBNL.



En 2020, il est constaté une augmentation des dépenses introduisant une rupture de tendance par rapport aux évolutions historiques. Ainsi, ces dernières évoluent dans des proportions différentes (+6,5% entre 2019 et 2020 vs +1,9% entre 2018 et 2019).

Cette rupture de tendance concerne principalement les dépenses de personnel avec une évolution de +7,2% entre 2019 et 2020 (sauf pour les gros CH où ces dernières évoluent respectivement de +6,6% et de +7,0%). Les autres charges augmentent dans des conditions conformes aux tendances historiques.



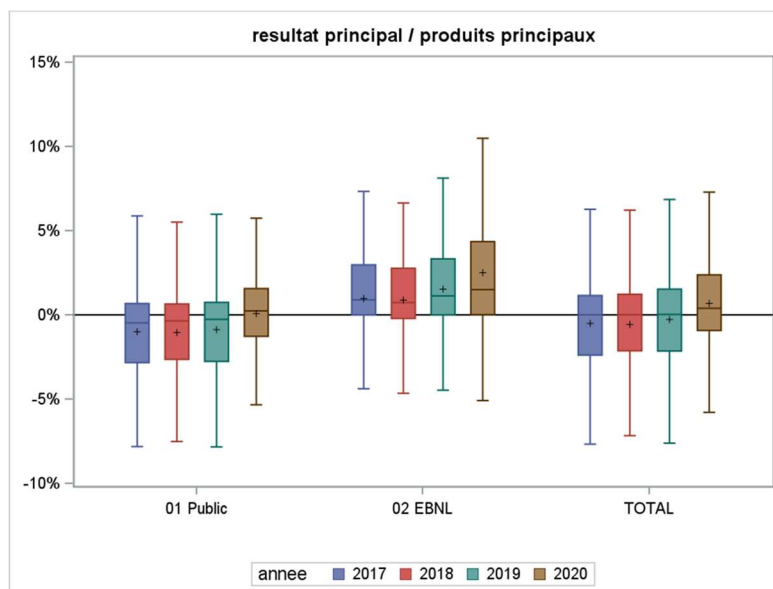
Comme pour les charges, les recettes des établissements progressent nettement (+7,1% entre 2019 et 2020 vs +2,1% entre 2018 et 2019). Cette augmentation est en rupture par rapport à la tendance comme l'indique le graphe ci-contre.

Cette dernière est globalement portée par la hausse des produits versés par l'assurance maladie (T1) de +10,3% à corrélérer avec la hausse des AC (Aide à la contractualisation : + 4,6 Mds sur la période) la compensation de la baisse des produits de Titre 2. Cette augmentation s'oppose à la baisse significative des produits T2 et T3 qui diminuent respectivement de -11,6% et -0,7%.

Compte financier (CF)

Ainsi, le ratio résultat principal rapporté aux produits évolue de la même manière sur la période considérée (+0,53 point). Ce ratio se ventile en :

- EPS : +0,55 point entre 2019 et 2020, valeur 2020 à -0,2% ;
- EBNL : +0,22 point entre 2019 et 2020 pour arriver à un taux de résultat égal à +1,2%.



En plus d'une amélioration du ratio cette année pour l'ensemble des catégories, on relève pour les EPS, une disparité des taux plus faible que les années précédentes (2017-2019) avec un resserrement des taux autour de zéro, alors que pour les EBNL, cette disparité des taux tend à augmenter en 2020.

Focus sur les profils établissements (2019/2020)¹

	Exc 2019 / Exc 2020		Exc 2019 / Def 2020		Def 2019 / Def 2020		Def 2019 / Exc 2020		Evolution du Résultat (en M€)
	% Etab	Evolution en M€	% Etab	Evolution en M€	% Etab	Evolution en M€	% Etab	Evolution en M€	
Public	39,3%	153,8	5,6%	-57,0	35,9%	43,4	19,2%	212,1	352,2
EBNL	67,0%	16,0	8,1%	-9,1	16,2%	3,5	8,6%	8,0	18,5
Ensemble	46,2%	169,8	6,2%	-66,1	31,0%	46,9	16,6%	220,1	370,7

Données en millions d'euros

¹ Focus sur la base des établissements du champ constant représentant 81,0% de la masse financière des établissements attendus (86,9% au sein des Publics et 45,1% au sein des EBNL)

Compte financier (CF)

En 2020, 67% des EBNL restent excédentaires, versus 39,3% pour les EPS. 19% des EPS deviennent excédentaires en 2020 alors qu'ils étaient en situation déficitaire en 2019.

Sur les profils établissements évoluant entre 2019-2020, plusieurs effets sont visibles :

- Une très grande majorité d'établissements sont excédentaires en 2020 (63%), avec une augmentation globale de l'excédent (+370,7M€). 60% de l'augmentation globale s'explique par des établissements déficitaires en 2019 qui deviennent excédentaires en 2020 (+220,1 M€).
- Par ailleurs, 31% des établissements sont déficitaires en 2019 comme en 2020, avec pour cette population un déficit qui recule légèrement (+46,9M€).
- Seulement 6,2% des établissements qui sont excédentaires en 2019 deviennent déficitaires en 2020 avec un impact résultat de -66,1M€.
- Enfin, 46,2% des établissements restent excédentaires en 2020, avec un impact résultat de +169,8 M€ (phénomène largement porté par les EPS +153,8 M€).

Résultat Principal – SIG²

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2018 / 2017	2019 / 2018	2020 / 2019
(-) Charges exploitation	579,8	1 319,7	4 023,5
(+) Produits exploitation	701,6	1 457,5	4 984,2
Marge d'exploitation	121,7	137,9	960,7
(-) Charges financières	-63,7	-40,6	-51,6
(+) Produits financiers	2,3	-7,9	-0,5
Résultat financier	66,0	32,7	51,1
(-) Charges exceptionnels	20,5	-14,7	-13,1
(+) Produits exceptionnels	-17,3	154,7	-124,8
Résultat exceptionnel	-37,8	169,4	-111,6
(-) Dotations aux amortissements et provisions	25,6	167,6	338,4
(+) Produits aux amortissements et provisions	87,1	-97,4	-181,8
Solde DAP-RAP	61,6	-265,1	-520,2
(-) Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,3	0,5	0,0
(+) Transferts de charges	-36,7	-0,3	-9,1
(=) Résultat (déficit) CRP P	174,5	74,2	370,8

Données en millions d'euros

² SIG sur la base des établissements du champ constant représentant 81,0% de la masse financière des établissements attendus (86,9% au sein des Publics et 45,1% au sein des EBNL)

Compte financier (CF)

Entre 2019 et 2020, l'amélioration de **370,8 M€** du résultat principal s'explique par plusieurs effets :

- Une amélioration de la marge d'exploitation de +960,7 M€ expliquée par une accélération plus forte des produits T1 que celle des charges de personnel, ce qui traduit une vraie rupture par rapport aux années antérieures, dans un contexte de crise sanitaire ;
- Une amélioration du résultat financier de +51,1 M€ expliqué par un assainissement de l'encours de dette cumulé à une diminution de l'endettement net. A noter que les produits financiers sont également en baisse mais dans des proportions moindres ;
- Résultat exceptionnel : détérioration importante estimée à -111,6 M€ expliquée en très grande majorité par la baisse de la plus-value sur cessions d'immobilisations en raison d'un contexte d'incertitude non favorable et de la baisse des produits exceptionnels sur le budget des dotations non affectées ;
- Solde des DAP-RAP : Solde significativement déficitaire (-520,2M€) lié à l'effet ciseau suivant :
 - o Hausse substantielle des dotations aux amortissements et particulièrement des dotations aux provisions pour charges de personnel liées au CET dont la variation double entre 2019 et 2020, autant pour le PM que pour le PNM. L'impact de cet effet est de - 151 M€ ;
 - o Baisse significative des reprises sur les provisions pour charges de personnel liées au CET (ce qui traduit une sous consommation des CET sur cette période). Il est également constaté une baisse des reprises sur les provisions pour renouvellement des immobilisations. L'impact de ces deux effets est de -128 M€.
- Transferts de charges : diminution (-9,1 M€). Les variations sur ce poste sont non significatives.

Résultat Principal – Analyse détaillée des SIG

Note importante : L'analyse tendancielle des informations présentées précédemment est extrêmement complexe du fait de certaines écritures comptables notamment celles liées aux variations de stocks. En effet, ces dernières peuvent avoir des impacts significatifs sur les résultats de chacune des années.

Pour mieux les prendre en compte et appréhender les impacts de ces écritures, il est proposé de retraiter des agrégats économiques historiques, de phénomènes extra-comptables :

- Retraitement des variations de stocks à l'intérieur de la marge
- Reclassement des DAP-RAP dans la marge d'exploitation afin de neutraliser l'impact des écritures extra-comptable et notamment celles concernant les dotations / reprises aux provisions pour charges de personnel liées au CET (qui sont assimilables à des charges de personnel à terme)

1/ Retraitement des variations de stocks :

Avec la pandémie de Covid-19, les mises à disposition d'articles gratuits de l'Etat se sont développées pour faire face aux risques de pénuries et de hausse de consommations des produits pharmaceutiques, des équipements de protection individuels (EPI), des réactifs de biologie ainsi que des vaccins. Aussi et conformément à la M21 (Nomenclature comptable en vigueur dans les EPS), ces stocks mis à disposition gratuitement ont été comptabilisés à leur valeur vénale (valeur de marché), ce qui a conduit à une hausse artificielle de la variation des stocks.

2/ Retraitement des Dotations/ Reprises sur Amortissements et Provisions dans la marge :

La crise sanitaire a mis en évidence une tension au niveau des ressources humaines.

En effet, les heures supplémentaires ont été importantes du fait de la pénurie de personnel dans les ES. Ces heures supplémentaires non prises récupérées ont été comptabilisées en CET (Compte Epargne Temps) et sont considérées comme une charge à terme.

Ainsi comme le fait générateur se rattache à l'année de la dotation, elles devraient être intégrées en théorie dans le calcul de la marge.



Compte financier (CF)

Impact des retraitements :

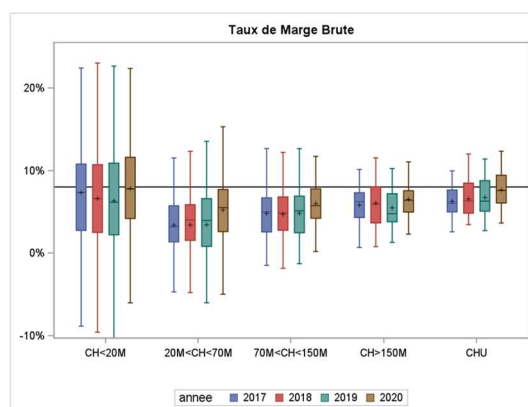
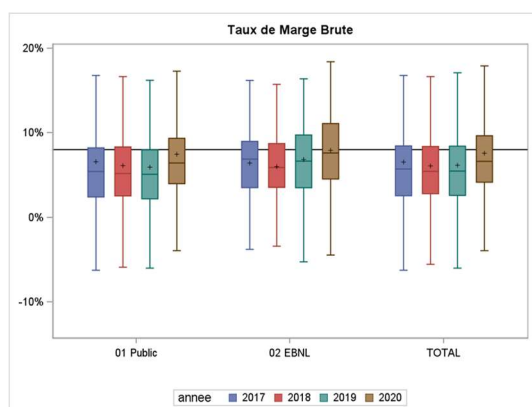
SIG	Montant (M€)				Ecart en montant (M€)		
	2017	2018	2019	2020	2018 / 2017	2019 / 2018	2020 / 2019
(-) Charges exploitation	61 979,8	62 559,6	63 879,3	67 902,8	579,8	1 319,7	4 023,5
(+) Produits exploitation	65 238,6	65 940,2	67 397,7	72 381,9	701,6	1 457,5	4 984,2
Dont Variations de stocks	-5,3	135,9	-53,3	-323,8	141,2	-189,2	-270,5
Marge d'exploitation brute	3 258,8	3 380,6	3 518,4	4 479,1	121,7	137,9	960,7
Impact des effets DAP-RAP	-3 296,4	-3 234,8	-3 499,9	-4 020,1	61,6	-265,1	-520,2
Marge d'exploitation nette de DAP-RAP hors variations de stocks	-42,9	281,6	-34,7	135,2	324,5	-316,4	169,9
(-) Charges financières	855,9	792,2	751,6	700,0	-63,7	-40,6	-51,6
(+) Produits financiers	47,9	50,2	42,3	41,8	2,3	-7,9	-0,5
Résultat financier	-808,0	-742,0	-709,3	-658,2	66,0	32,7	51,1
(-) Charges exceptionnels	787,9	808,4	793,7	780,6	20,5	-14,7	-13,1
(+) Produits exceptionnels	848,8	831,5	986,2	861,4	-17,3	154,7	-124,8
Résultat exceptionnel	60,9	23,0	192,5	80,8	-37,8	169,4	-111,6
(-) Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,9	1,2	1,7	1,7	0,3	0,5	0,0
(+) Transferts de charges	94,9	58,3	58,0	48,9	-36,7	-0,3	-9,1
(=) Résultat (déficit) CRP P hors variations de stocks	-696,0	-380,3	-495,3	-395,0	315,7	-115,0	100,3

Données en millions d'euros

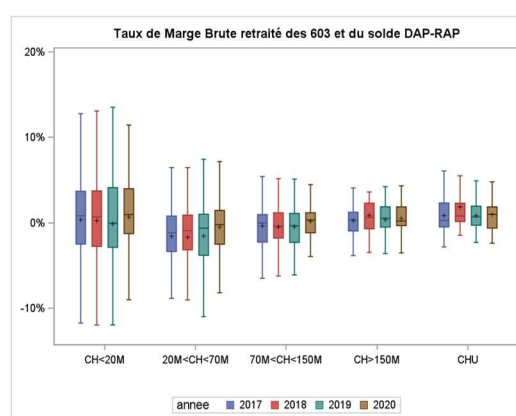
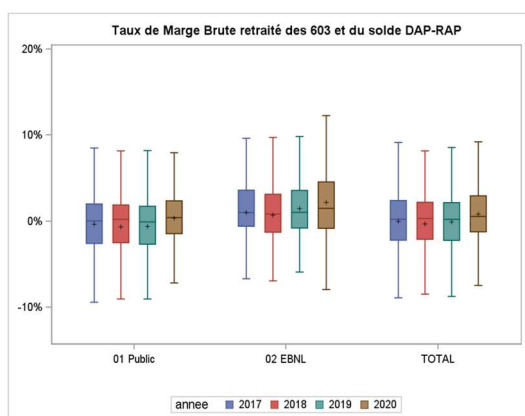
- L'ensemble des retraitements vus plus haut permettent de conclure à une amélioration relative de la marge d'exploitation nette de DAP-RAP hors variations de stocks de +169,9 M€ par rapport à 2020 et de la marge brute de +960,7 M€ ;

Dès lors, en neutralisant les effets « variations de stocks » de l'exercice, la variation de la marge d'exploitation entre 2019 et 2020 est à minorer de -270,5 M€ pour l'exercice 2020. Ainsi, le résultat 2020 hors variation de stocks serait réduit de -323,8 M€ et serait évalué sur le champ des établissements de l'étude à -395,0 M€ en 2020. L'impact sur l'évolution du résultat montrerait ainsi une évolution nette du résultat de 100,3 M€ entre 2019 et 2020.

Dispersion des Taux de marge brute



Dispersion des Taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks



Par effet mécanique, le taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks accuse une évolution évoquant également une rupture avec les tendances historiques. Ce dernier est évalué avant retraitement à +6,3% en 2020 (0,2% après retraitement). L'augmentation serait plus marquée pour les EBNL que pour les EPS qui évolueraient respectivement de 0,29 point et de 0,24 point entre 2019 et 2020.

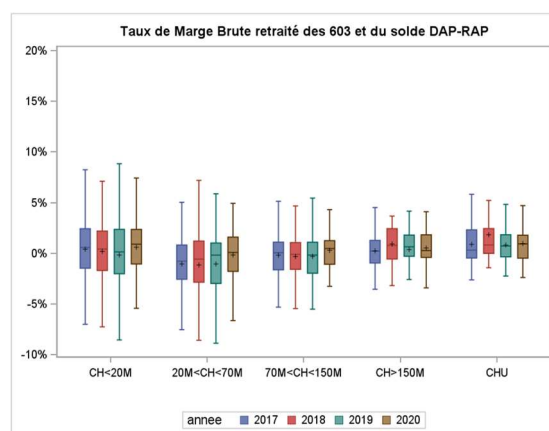
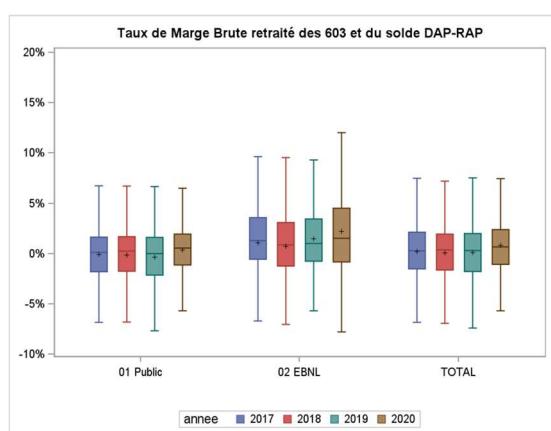
Au sein des EPS, les CH <70M se distinguent des autres catégories (CHU et gros CH) avec des taux de marge brute retraité qui s'améliorent de plus de 0,9 point tandis que pour les établissements de taille financière importante le taux de marge retraité se dégrade



Conclusion : Le résultat 2020 s'améliore de manière importante ce qui traduit une vraie rupture par rapport aux années précédentes. Cette amélioration de l'ensemble des ratios financiers intervient dans un contexte de crise sanitaire. Cette progression du résultat des EPS et des EBNL est expliquée par une hausse de la marge qui doit être nuancée par une augmentation des DAP et une diminution des RAP sur les comptes de personnels. De plus, la neutralisation des effets « variations de stocks » sur l'année 2020 viendrait diminuer l'amélioration de la marge de -270,5 M€.
Ainsi, globalement, le retraitement des DAP/RAP et la neutralisation des variations de stocks montreraient une amélioration de la marge réduite à 169,9 M€.

2/ Équilibre financier des établissements de santé sur le compte de résultat global

Le résultat global s'améliore également pour arriver à +100,3 M€ (caractérisé par une amélioration de 0,5 point du taux de résultat entre 2019 et 2020). Ainsi, en 2020, le taux de résultat global des EPS et EBNL serait à l'équilibre et évalué à 0,1% (pour les seuls établissements publics, le taux de résultat serait de -0,04%).



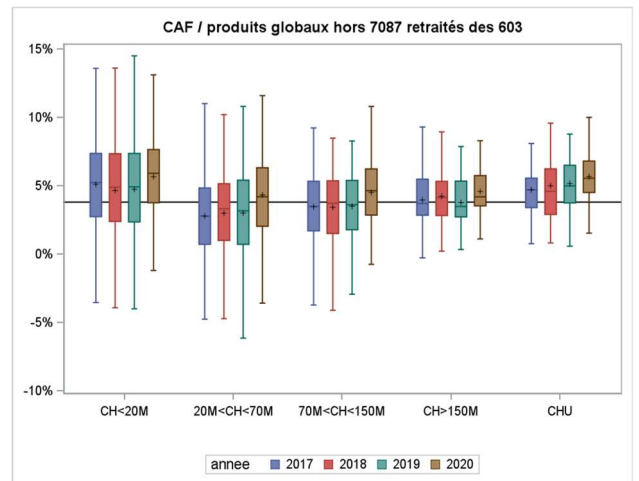
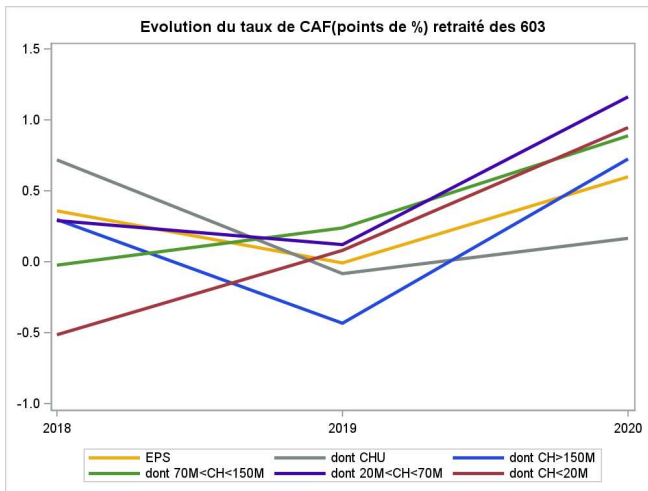
Les taux de marge brute³ moyens sont en amélioration entre 2019 et 2020 pour atteindre un taux de 6,2% (avant retraitement) et à 0,2% (après retraitement) pour l'ensemble de la population considérée. Il est toutefois à noter que le taux de marge des EPS s'améliore de manière moins prononcée (+0,23 point) que celui des EBNL (+0,28 point).



Entre 2019 et 2020, il est constaté une hausse du taux de marge nette de DAP-RAP hors variations de stocks pour l'ensemble de la population des EPS, sauf pour les CHU. Cette amélioration du taux de marge est assez nette pour les CH de taille moyenne, avec une évolution de taux de 0,8 point. Les CH de très grande taille auraient quant à eux le taux de marge brute retraité le plus élevé au sein des EPS : 0,7%.

3- Les taux de marge brute ne sont pas directement comparables entre les établissements privilégiant le recours au crédit-bail et ceux recourant à l'emprunt pour financer leurs investissements. En effet, cette décision ne reflète pas les mêmes choix économiques et le recours au crédit-bail a un impact non négligeable sur la marge brute et sur les ratios liés à l'investissement.

Compte financier (CF)



La CAF et les taux de CAF nette hors variations de stocks suivent les mêmes tendances que les taux de marge brute mais avec un effet additionnel lié aux Dotations aux Amortissements et aux Provisions.

Ainsi, ce dernier ressort à 4,7% pour l'ensemble des établissements en amélioration de +22,6% entre 2019 et 2020. Ce constat révèle certaines disparités importantes entre catégories d'établissements. Ainsi, l'augmentation du taux de CAF oscille entre 0,17 point pour les CHU à 1,16 point pour les 20M<CH<70M.

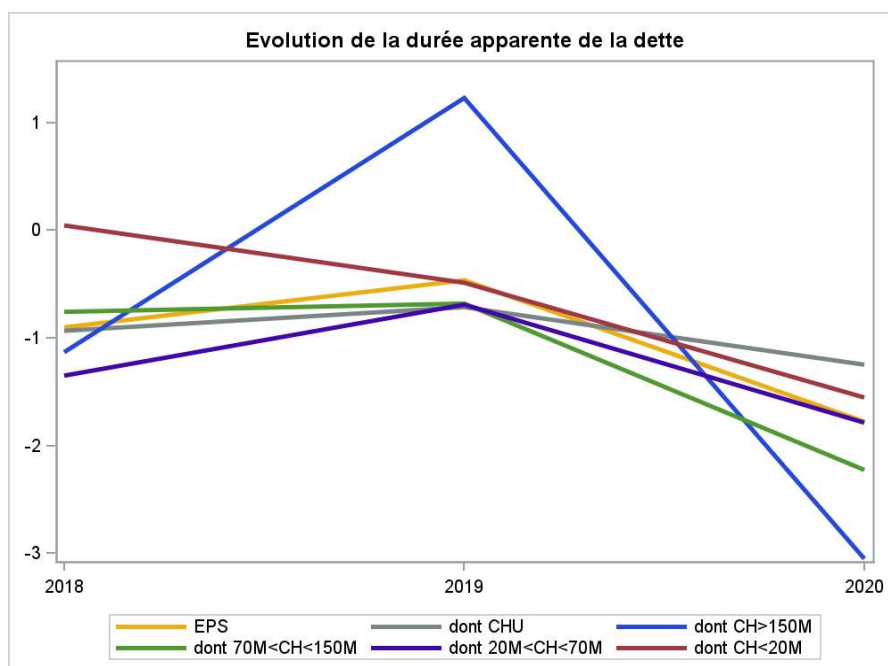
Enfin, la CAF ressort à 4 479,2 M€, en progression par rapport à 2019.

3/ Endettement et investissement des établissements de santé

En 2020, malgré la situation sanitaire, la maîtrise du recours à l'endettement des établissements de santé se poursuit. Ainsi, l'endettement net des remboursements après retraitement des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie est négatif et évalué à -150,2 M€.

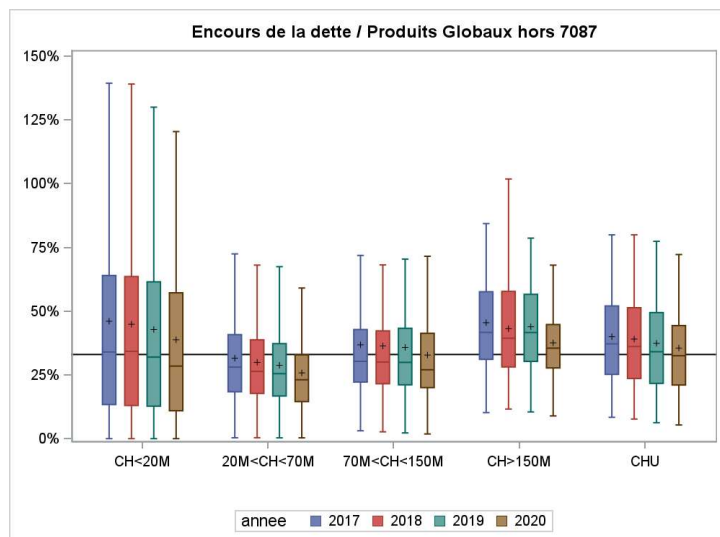
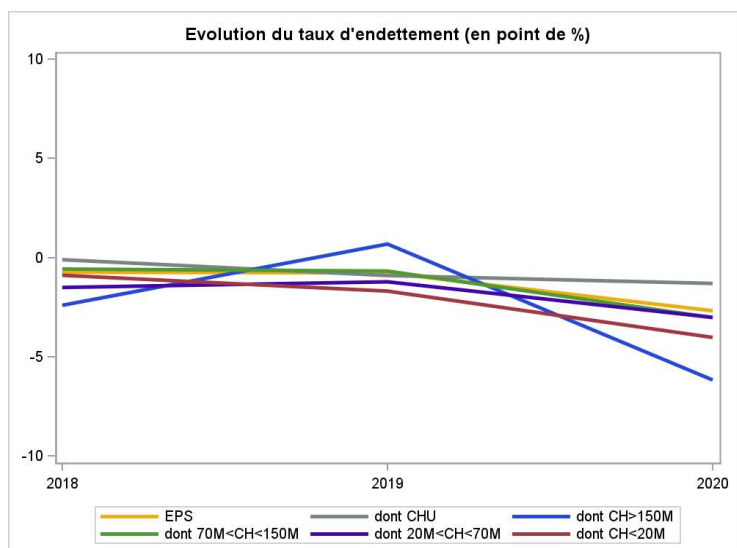
L'encours de dette bilanciel 2020 se stabilise à 30,9 Milliards d'€. Il se caractérise par :

- 83,2% d'emprunts auprès des établissements de crédit ;
- EPS : 28,4 milliards d'€, en baisse par rapport à 2019 ;
- EBNL : 2,6 milliards d'€, en progression depuis 2016 (+2,8% entre 2019 et 2020).



La durée apparente de la dette moyenne globale diminue significativement entre 2019 et 2020 pour atteindre 6,2 années en 2020 (soit -1,6 an entre 2019 et 2020). Il faut noter toutefois que les évolutions de durée sont différentes entre les catégories d'établissements. Ainsi, la durée diminue de -1,8 an pour les EPS pour arriver à 6,6 années en 2020 (diminution pour toutes les catégories de CH), alors que les EBNL diminuent leur durée de -0,5 an qui atteint 3,7 années en 2020 (dans un contexte d'augmentation de la dette pour les EBNL).

Compte financier (CF)



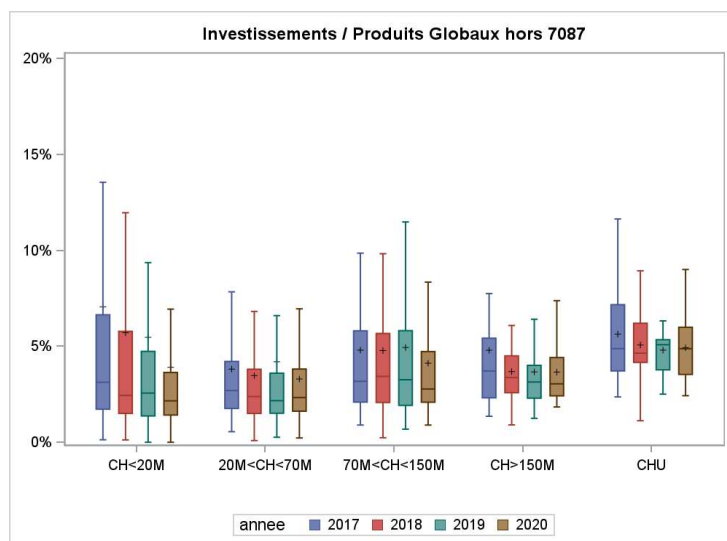
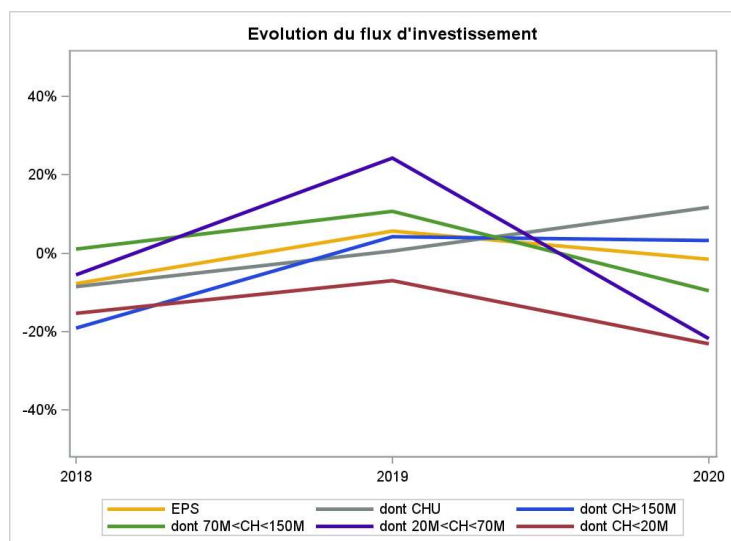
Le poids de l'encours de la dette dans les produits globaux moyen diminue entre 2019 et 2020 pour se stabiliser aujourd'hui autour de la « référence » de 33% (36,2 % en 2019). Il est important de noter que sur la même période, les EBNL et EPS connaissent des évolutions qui ne sont pas comparables. Ainsi, le taux d'endettement des EBNL diminue de -1,5 point en 2020 (24,9% en 2019) alors que les EPS poursuivent globalement leur désendettement en affichant une diminution de -2,7 points entre 2019 et 2020.

Sur le champ des EPS, les taux d'endettement sont plus faibles dans les CH de tailles intermédiaires, portés notamment par les 20M<CH<70M avec un taux de 26,6% en 2020. Plus majoritairement, la tendance au désendettement se poursuit en 2020 pour toutes les catégories de CH et notamment pour les CH>150M

Le ratio d'indépendance financière augmente pour atteindre en 2020, 51,1%. La moitié des établissements a un encours de la dette qui représente près de 40 % des capitaux permanents. Pour les EPS, l'augmentation serait plus marquée avec une évolution du taux de +46,7 points entre 2019 et 2020 contre -1,7 point pour les EBNL.

La diminution de ce ratio s'explique par les effets cumulés d'un endettement qui diminue plus vite que les capitaux permanents.

Compte financier (CF)



Enfin, s'agissant du flux d'investissements annuel, ce dernier, après une hausse en 2019, accuse une baisse en 2020, ce phénomène étant constaté pour la grande majorité des catégories d'établissements de la population étudiée (sauf pour les CHU et les gros CH). Cette évolution de la structure des investissements est principalement liée à l'amélioration des capacités financières. En ce qui concerne la dynamique d'investissement, cette dernière atteint 4,4%, en baisse pour les EPS.



Conclusion : Une situation qui s'assainit pour la majorité des catégories d'établissements avec toutefois une situation contrastée concernant les cycles d'investissements et d'endettements :

- **EPS** : L'endettement des EPS diminue plus vite que le flux d'investissement sur 2020. La dynamique observée en 2019 ne se retrouve pas en 2020 en raison de la crise sanitaire qui a eu pour effet la mise en pause de certains projets majeurs des établissements de santé et cela dans un contexte particulier où la CAF s'est fortement améliorée.
- À noter un poids de l'encours dans les produits globaux qui passe sous la barre symbolique des 33,33%. En outre, la durée apparente de la dette diminue fortement entre 2019 et 2020 (-1,8 an pour l'ensemble des CH).
- **EBNL** : Une dynamique des investissements qui reste positive, toutefois avec une évolution bien en dessous de celle observée en 2019 dans un contexte de CAF favorable et de reprise de l'endettement.

4/ Focus sur la dette des établissements publics de santé

En 2020, la part des emprunts de moyen et long terme auprès des banques représente 95,8% de l'encours global de la dette, se décomposant en 83,9% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et 11,9% d'emprunts obligataires (c.163).

Les emprunts restants sont composés du compte 167 (4,0% de l'encours global de la dette en 2020, regroupant notamment les partenariats publics privés) et du compte 168 (0,2%).

Trois axes d'analyse de la dette des EPS auprès du secteur bancaire sont proposés :

- **Le niveau d'endettement bancaire moyen et long terme des EPS**

L'encours de la dette bancaire est évalué à 23,9 Md d'euros en 2020, et celui de la dette globale est mesuré à 28,5 Md d'euros. Les emprunts effectués par les **CHU** représentent **34,9%** de l'encours de la dette bancaire, ce pourcentage atteint **50,2%** en y ajoutant la catégorie des très grands CH (CH>150M€). Les grands établissements publics (CHU, CH>70M€) concentrent les trois quarts de l'encours de la dette.

- **Le niveau de risque de ces emprunts selon la charte Gissler**

La diminution des emprunts structurés à risque très élevé (6F) s'est poursuivie sur l'année 2020. L'encours des contrats 6F s'élève désormais à 294,9 M€ (soit près de 1% de l'encours bancaire).

- **La politique d'emprunt : nouveaux emprunts souscrits et opérations de refinancement ou de renégociation.**

La politique d'emprunt auprès du secteur bancaire se caractérise comme suit en 2020 :

- Un montant total de nouveaux emprunts atteignant en 2020, 1 568,7 M€ (-1,7 % par rapport à 201920).
- La principale tranche de durée résiduelle observée est celle de 20-25 ans (30,5%) suivie de la tranche des 15-20 ans (16,7%).
- 38% des nouveaux encours souscrits ont un taux d'intérêt compris entre 1% et 2%, ce taux d'intérêt est même inférieur à 1% dans 57% des nouveaux encours.
- Sur l'année 2020, à l'exception d'un contrat souscrit sur un niveau de risque de type 2A, tous les autres contrats sont des emprunts non risqués (1A).
- Les contrats refinancés ou renégociés s'orientent quasi exclusivement vers un niveau de risque nul.

Une analyse plus détaillée de la dette est disponible en annexe.

Annexe 1 : Méthodologie

Les données des Comptes Financiers (CF) sont collectées sur la plateforme ANCRE.

Les Comptes financiers 2020 ont été mis en ligne le 27 mai 2021 et arrêtés au 07 décembre 2021 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif

Les données restituées dans ce document sont basées sur l'ensemble des fichiers déposés par les établissements.

Sans refus explicite par les ARS, les données sont considérées comme validées.

Les périmètres d'établissements diffèrent selon le nombre d'exercices considéré :

- Situation 2020 : ensemble des établissements ayant répondu à l'enquête CF 2020 et dont les données étudiées sont exploitables, soit 1 100 établissements ;
- Évolutions 2017-2020 : établissements ayant répondu aux enquêtes CF de 2017 à 2020 et dont les données étudiées sont exploitables, soit 785 établissements.

Champ Complet

Catégorie d'établissement	Nombre d'établissements enquêtés CF 2020	Nombre d'établissements répondants CF 2020	Nombre d'établissements répondants dans l'étude CF 2020	Ratio nb répondants dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie (*) des répondants CF 2020 dans l'étude	Part dans les produits Assurance Maladie (*) totaux
Publics	823	747	718	87,2%	60 734,8	95,53%
dont CHU	32	32	32	100,0%	26 474,4	100,00%
dont CH<20M	397	351	340	85,6%	2 423,7	86,63%
dont 20M<CH<70M	224	205	203	90,6%	9 767,3	89,72%
dont 70M<CH<150M	117	110	109	93,2%	14 605,4	94,20%
dont CH>150M	35	34	33	94,3%	7 461,3	94,60%
EBNL	526	442	382	72,6%	8 459,2	81,33%
dont EBNL hors CLCC	483	420	366	75,8%	6 714,3	82,36%
dont CLCC	18	17	16	88,9%	1 744,9	78,82%
TOTAL	1349	1189	1100	81,5%	69 194,0	93,54%

Champ constant

Catégorie d'établissement	Nombre d'établissements enquêtés CF 2020	Nombre de répondants 2017 à 2020	Ratio nb répondants dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie 2020 (*) des répondants CF 2017 à 2020 dans l'étude	Part dans les produits Assurance Maladie 2020 (*) totaux
Publics	823	588	71,44%	55 206,8	86,84%
dont CHU	32	30	93,75%	25 740,5	97,22%
dont CH<20M	397	262	65,99%	1 887,2	67,45%
dont 20M<CH<70M	224	172	76,78%	8 262,1	75,89%
dont 70M<CH<150M	117	95	81,19%	12 933,9	83,42%
dont CH>150M	35	28	80,00%	6 380,3	80,89%
EBNL	526	197	37,45%	4 693,8	45,13%
dont EBNL hors CLCC	483	186	38,50%	3 503,6	42,98%
dont CLCC	18	11	61,11%	1 190,2	53,76%
TOTAL	1349	785	58,19%	59 900,6	80,97%

Annexe 2 : Analyse détaillée de la dette

1 ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

1.1 MONTANT DE LA DETTE BANCAIRE DES EPS

Le montant de la dette moyen et long terme (163/164) auprès des banques est évalué à 27 346,4 M€ en 2020.

Encours de la dette bancaire moyen et long terme par catégorie d'établissements

Catégorie d'établissements	Encours de la dette au 31/12/20	Répartition de la dette (%)
CHU	11 615,96	42,47%
CH	15 622,95	57,12%
<i>CH>150M</i>	3 722,04	13,61%
<i>70M<CH<150M</i>	6 156,90	22,51%
<i>20M<CH<70M</i>	3 664,29	13,39%
<i>CH<20M</i>	2 079,72	7,60%
USLD public	107,44	0,39%
TOTAL	27 346,35	100,00%

Données en millions d'euros

À fin 2020, les emprunts effectués par les CHU et les grands CH (CH>70M) représentent près de 80% de l'encours de la dette.

L'encours de la dette est constitué à 83,9% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et à 11,9% d'emprunts obligataires (c.163). Pour les CHU, les emprunts obligataires (c.163) sont proportionnellement plus nombreux puisqu'ils représentent 27,2% de leurs encours et 90,6% sont des emprunts obligataires remboursables in fine. Pour les autres établissements, ces emprunts obligataires représentent une part minime de l'encours (3,9%), et les emprunts auprès des établissements de crédit sont le standard.

Les emprunts auprès des établissements de crédits sont principalement composés d'emprunts en euros, 96,5% pour les comptes (c.1641). Les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c.1644) et les emprunts en devises (c.1643) représentent respectivement 3,6% et <0,1% du total des comptes 164. En 2020, le poids de la dette dans les produits globaux passerait pour la première fois sous la barre des 33,3% (taux d'usage).

Compte financier (CF)

Taux d'endettement (encours de la dette/ produits globaux hors 7087)

Catégorie d'établissements	Encours de la dette / produits
CHU	33,54%
CH	30,73%
<i>CH>150M</i>	35,46%
<i>70M<CH<150M</i>	30,40%
<i>20M<CH<70M</i>	25,99%
<i>CH<20M</i>	34,68%
USLD public	50,75%
Total	31,91%

L'encours de la dette représente moins du tiers des produits globaux pour l'ensemble des catégories d'établissements. Il dépasse toutefois le tiers pour les grands CH (CH>150M) avec 35,5% et 34,7% pour les petits CH (CH<20M). Les CH de taille intermédiaire (20M<CH<70M, 70M<CH<150M) ont un taux d'endettement moindre avec des valeurs respectives de 26,0% et 30,4%.

Malgré un encours de la dette des CHU qui repart en 2020 (+2,7% entre 2019 et 2020), le taux d'endettement quant à lui est stable depuis 3 ans et est évalué à 33,5%. Les USLD émargent avec le ratio le plus élevé : 50,8%.

1.2 CONDITIONS D'ENDETTEMENT

En 2020, la durée résiduelle moyenne⁴ par contrat est de 15,6 années. Cette durée résiduelle est inférieure à 15 ans pour les CHU (14,7 ans). L'ensemble des autres catégories de CH affichent des durées résiduelles comprises entre 15,3 et 22,7 années.

Durée résiduelle moyenne

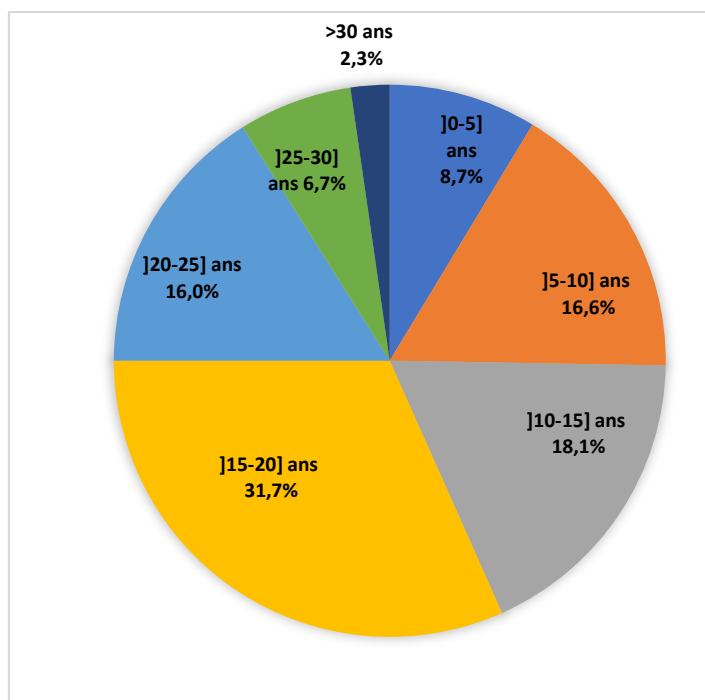
Catégorie d'établissements	Durée résiduelle par contrat*
CHU	14,70
CH	16,14
CH > 150M	16,29
70 < CH < 150M	15,60
20M < CH < 70M	15,29
CH < 20M	19,11
USLD	22,65
TOTAL	15,54

*Données en années

Par rapport à 2019, la durée moyenne résiduelle par contrat baisse de 0,3 année. Cette tendance générale est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements.

Répartition des encours par tranche de durée résiduelle en 2020

La tranche de durée résiduelle « 15 à 20 ans » concentre près d'un tiers de l'encours 2020 (31,7%). La tranche « 20-25 ans » concentre plus de 15 % avec 16,0% des encours. Les tranches « 10-15 ans » et « 5-10 ans » concentrent respectivement 18,1% et 16,6% des encours. L'encours sur les contrats longs (> 30 ans) ne représente que 2,3% de l'ensemble.



Le taux d'intérêt actuariel moyen⁵ à fin 2020 est de 2,8%.

⁴ L'analyse des durées résiduelles moyennes porte sur 97,7% des encours en 2020

⁵ L'analyse du taux d'intérêt actuariel moyen s'effectue sur 97,7% de l'encours en 2020.

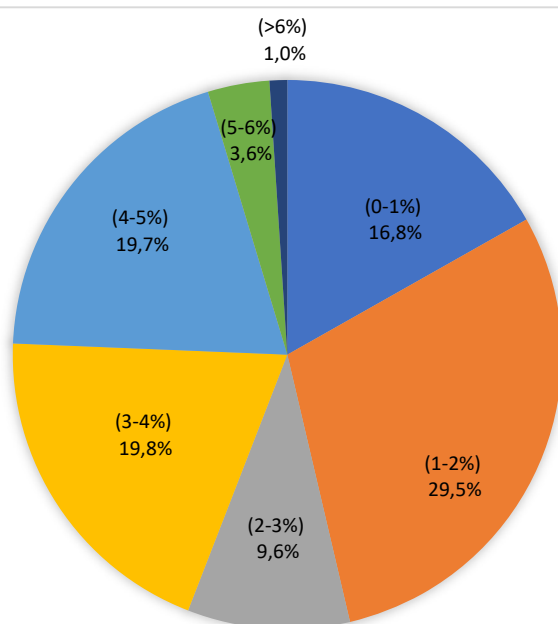
Compte financier (CF)

Taux d'intérêt actuariel moyen 2020 :

Catégorie d'établissements	Taux d'intérêt actuariel moyen
CHU	2,57%
CH	2,90%
<i>CH>150M</i>	2,88%
<i>70M<CH<150M</i>	2,68%
<i>20M<CH<70M</i>	3,02%
<i>CH<20M</i>	3,41%
USLD public	2,70%
TOTAL	2,76%

Comme en 2018, le taux d'intérêt actuariel moyen des contrats repasse au-dessus de la barre des 3%. Il est assez proche entre les catégories d'établissements. Les minimas sont observés du côté des USLD et des gros CH avec un taux d'intérêt actuariel moyen estimé respectivement à 2,70% et 2,88%. Les taux actuariels moyens les plus élevés sont observés du côté des CH de taille intermédiaire avec un taux moyen encore supérieur aux 3,0%. Ils sont évalués à 3,02% pour les 20M<CH<70M. Le taux actuariel moyen des CHU passe en-dessous de la moyenne avec 2,57%

Répartition des encours par tranche de taux d'intérêt actuariel en 2020



46,3% des encours ont un taux d'intérêt compris entre 0% et 2%. Les encours sont supérieurs à 6% dans moins de 1,0% des cas. La partie des encours avec un taux d'intérêt actuariel inférieur à 2% progressent : ils représentaient 39,8% de l'encours en 2019, ils pèsent aujourd'hui pour 46,3% ; soit une progression de +6,5 points.

Compte financier (CF)

Tableau d'amortissement des emprunts ventilé entre budget principal et budgets annexes

Exercice				Budget principal			Budgets annexes		
	Remboursement en capital	Capital restant dû	Intérêts	Remboursement en capital	Capital restant dû	Intérêts	Remboursement en capital	Capital restant dû	Intérêts
N	2 217,63	27 625,34	504,35	1 655,19	17 982,75	601,51	562,44	9 642,59	97,16
N + 1	2 075,57	25 755,09	478,69	1 542,30	17 106,90	557,71	533,27	8 648,18	79,01
N + 2	2 056,31	23 917,84	447,25	1 530,64	15 532,64	515,34	525,67	8 385,20	68,10
N + 3	2 204,00	21 897,82	415,49	1 652,52	14 157,13	473,57	551,48	7 740,69	58,07
N + 4	1 934,97	20 225,87	382,85	1 411,72	13 132,95	429,19	523,25	7 092,92	46,33
N + 5	1 991,57	18 367,78	356,64	1 461,16	11 903,15	397,02	530,41	6 464,64	40,39
N + 6	1 812,10	16 530,07	316,06	1 310,04	10 763,64	353,49	502,06	5 766,43	37,43
N + 7	1 729,51	14 932,04	291,59	1 251,55	9 664,98	321,64	477,96	5 267,07	30,06
N + 8	1 588,69	13 396,90	257,32	1 125,61	8 678,03	278,82	463,08	4 718,87	21,50
N + 9	1 511,71	11 922,09	232,71	1 070,27	7 732,52	246,42	441,44	4 189,57	13,72

Données en millions d'euros

Globalement, la dette des EPS est majoritairement portée par le CRPH (aux alentours de 65% pour le CRPH, contre 35% pour les budgets annexes) et cela indépendamment des années. L'apurement de la dette se fait dans un rythme stable selon les années. Compte tenu de la maturité de la dette, la part intérêt reste importante sur les premières années (près d'un quart de l'annuité) mais tend à diminuer jusqu'à représenter 14% en N+9.

2 PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (la cotation Gissler du niveau de risque des emprunts) est disponible à partir du lien ci-dessous :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/migration/091207banques_collectivites-1.pdf

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La cotation Gissler du niveau de risque d'un emprunt est basée sur deux dimensions : une dimension liée aux indices sous-jacents et une dimension liée à la structure de l'emprunt.

Ainsi, la Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés selon le croisement de ces 2 critères :

- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de **1** (risque faible) à **5** (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul ; classement de **A** (risque faible) à **E** (risque élevé).

Ainsi, par exemple, les taux fixes ou taux variables simples sont inscrits en 1A.

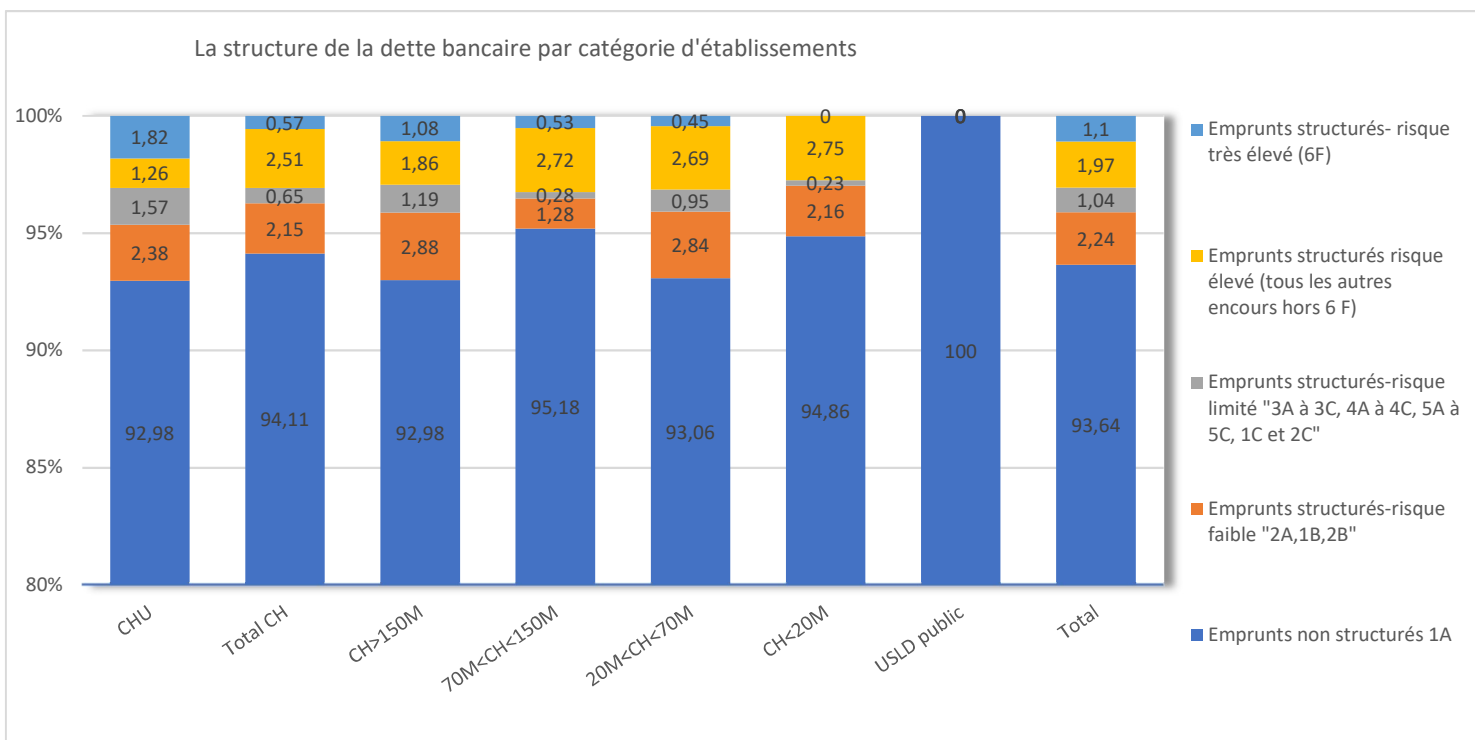
Les produits structurés sont des prêts combinant dans un seul et même contrat un prêt bancaire classique et un ou plusieurs produits dérivés. Les intérêts des produits dérivés sont déterminés selon l'évolution d'un indice sous-jacent non standard (taux de change, différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeur entre deux indices d'inflation,) ou sont calculés selon des formules complexes. Ces formules pouvant être non linéaires, l'évolution des taux supportés peut être exponentielle par rapport à celle de l'index lui-même (c'est notamment le cas des produits affectés de coefficients multiplicateurs).

Compte financier (CF)

2.1 MONTANT DES ENCOURS STRUCTURES (RISQUE FAIBLE A RISQUE TRES ELEVE 6F)

En 2020, la répartition de l'encours de la dette bancaire des EPS par niveau de risque-structure est la suivante :

Structure de la dette bancaire des établissements en 2020



Les constats suivants peuvent être relevés :

- Le montant des emprunts non structurés (1A : non risqués) atteint 25 013,9 M€, soit 93,6% des encours en 2020. Pour les USLD, ces emprunts non risqués représentent 100% des encours.
- Ce montant est plus faible dans les gros CH (92,9% pour les gros CH) et pour les CHU (92,9%).
- La part des emprunts non structurés progresse de 0,9 point par rapport à l'an dernier. Ces derniers représentaient 92,7% des encours en 2019. Cette progression est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements

En ce qui concerne les emprunts structurés à risque élevé et risque très élevé, les précisions suivantes sont apportées :

- Les emprunts structurés à risque élevé (1D à 5D et 1E à 5E) représentent 1,9% de l'encours total soit 525,2 M€. Cette proportion est plus importante dans les CH (2,5%) et parmi les CH, plus prononcé chez les petits et moyens CH avec des taux atteignant 2,8% pour les CH de petites tailles ;
- Le montant des emprunts structurés à risque très élevé (6F) est de 294,9M€, soit 1,1% des encours. Ces emprunts se retrouvent essentiellement dans les CHU (207,7M€) et dans une moindre mesure les CH de grande taille (39,3M€) et les CH de taille intermédiaire (31,5 M€). Ces emprunts structurés sont en constante diminution (-1,7 point par rapport à 2019).

Compte financier (CF)

Les tableaux ci-après illustrent le montant d'encours 2020 et son évolution selon le niveau de risque sur les contrats pour lesquels il a été renseigné.

NB : le choix a été fait de classer les emprunts 3A et 3B en « emprunts structurés risque limité » (ils auraient pu être classés en « emprunts structurés-risque faible »).

Encours de moyen et long terme des EPS selon le niveau de risque « Charte Gissler »

	Emprunts non structurés (1A)	Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	Emprunts structurés- risque élevé (autres encours, hors 6F)	Emprunts structurés-risque très élevé (6F)	Total exploitable	Cotation non renseignée
Montant 2020	25 013,87	599,25	278,82	525,17	294,92	26 712,04	634,31
Distribution 2020	93,64%	2,24%	1,04%	1,96%	1,10%	100,00%	-
Evolution 2020/2019 en montant	-1 172,55	-2,32	-34,11	-22,24	-5,06	-1269,25	-32,96
Evolution 2020/2019 en %	-5,28%	-0,43%	-11,31%	-4,57%	-1,69%	-0,05%	-11,03%

*Données en millions d'euros

À titre informatif, l'analyse détaillée suivante présente pour 2020 le montant et la distribution de l'encours par indice/structure de la charte Gissler.

Distribution et répartition des encours à fin 2020 selon les indices de risque sous-jacent (1-6) et de structure (A-F) :

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL exploitable
A	25 013,87	46,26	1,11	1,08	0,00	0,00	25 062,33
B	544,15	8,84	27,48	52,09	0,00	0,00	632,56
C	197,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197,06
D	23,88	18,10	7,06	8,17	1,29	0,00	58,50
E	196,25	36,53	172,02	50,01	11,86	0,00	466,67
F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294,92	294,92
TOTAL exploit.	25 975,21	109,73	207,67	111,35	13,15	294,92	26 712,04

Données en millions d'euros

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL
A	96,29%	42,16%	0,53%	0,97%	0,00%	0,00%	93,82%
B	2,09%	8,05%	13,23%	46,77%	0,00%	0,00%	2,36%
C	0,75%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,73%
D	0,09%	16,49%	3,40%	7,34%	9,80%	0,00%	0,21%
E	0,75%	33,28%	82,83%	44,90%	90,19%	0,00%	1,74%
F	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	1,10%
TOTAL exploit.	97,24%	0,41%	0,77%	0,41%	0,04%	1,10%	100,00%

2.2 FOCUS SUR LE MONTANT DES ENCOURS HORS CHARTE GISSLER (6F)

L'une des caractéristiques des produits structurés tient à la présence de plusieurs périodes de taux successives :

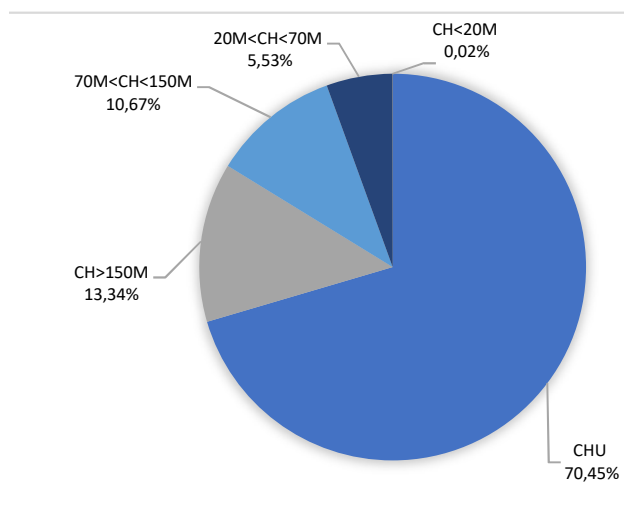
- La première, en général de 2 ou 3 ans, est marquée par un taux d'intérêt fixe bonifié (en dessous du cours du marché, voire nul) ;
- La deuxième période, très longue, est assortie d'un taux qui résulte d'une formule arithmétique contenant un ou plusieurs produits dérivés du contrat assis sur des indices non standards ;
- Une troisième période peut éventuellement exister, de courte durée (1 ou 2 ans), assortie d'un taux fixe égal ou proche du taux de la première période.

Les emprunts « hors charte Gissler » (6F) sont notamment :

- des emprunts libellés en devises, qui exposent la contrepartie à un risque supplémentaire de change ;
- des produits indexés sur le change, mais libellés en euros, car la volatilité des cours de change peut conduire à des taux d'intérêt élevés ;
- des produits cumulatifs, dans lesquels le taux payé accumule échéance après échéance l'écart entre un index et une barrière.

En 2020, le montant des emprunts 6F est de 294,9 M€, soit 1,1% des encours. Les encours en 6F pèsent pour 1,8% dans l'encours des CHU, et 0,6% dans l'encours des CH. A l'exception des CH de petite taille qui sont très peu concernés par ces emprunts structurés, nous observons pour les CH de grande taille (CH>150M) un taux d'encours en 6F de l'ordre de 1,1%, et un taux de 0,5% pour les CH de taille intermédiaire.

Répartition de l'encours des emprunts 6F par catégorie d'établissements



Montants de l'encours des emprunts 6F

Catégorie d'établissements	Emprunts structurés risque très élevé (6F)
CHU	207,77
CH	87,15
CH>150M	39,34
70M<CH<150M	31,46
20M<CH<70M	16,30
CH<20M	0,05
USLD public	-
TOTAL	294,92

Données en millions euros

Les encours d'emprunts 6F se retrouvent très majoritairement au sein de deux catégories d'établissements : Les CHU et les CH de grande taille. En 2020, ils hébergent respectivement 70,5% et 13,3% de l'encours en 6F. Les CH de taille intermédiaire rassemblent les 16% restants. Les CH de petite taille sont épargnés par ces 6F.

Le montant des emprunts 6F est en constante diminution pour l'ensemble des catégories d'établissements. Ces emprunts risqués étaient évalués à 343,8 M€ en 2019. Cette réduction est particulièrement visible pour les CHU avec une baisse de 18M€ de l'encours des 6F.

Compte financier (CF)

Un dispositif d'accompagnement des EPS dans la sécurisation de leurs prêts structurés a été mis en place fin 2014. Seuls les contrats de prêt structuré qui sont classés « hors charte Gissler » (6F) sont pris en compte dans l'instruction des demandes d'aide. Le montant d'indemnités de remboursement anticipées (IRA, ou « coût de sortie ») est notamment précisément suivi dans le cadre de cette procédure.

Par instruction interministérielle du 28 juillet 2015, le dispositif a été étendu à de nouveaux EPS rendus très exposés au risque de taux à la suite de la dépréciation de la parité de l'euro par rapport au franc suisse.

Ratio IRA/ encours des contrats présentant un coût de sortie pour les emprunts 6F

Catégorie d'établissements	Ratio « coût de sortie / encours des contrats présentant un coût de sortie »
CHU	95,10%
CH	157,26%
<i>CH>150M</i>	<i>234,36%</i>
<i>70M<CH<150M</i>	<i>56,71%</i>
<i>20M<CH<70M</i>	<i>85,33%</i>
<i>CH<20M</i>	<i>2,88%</i>
Total	113,98%

Le ratio coût de sortie/encours des contrats présentant un coût de sortie est de 113,9% soit -8,7 points par rapport à 2019.

3 POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT

3.1 LES NOUVEAUX CONTRATS DE PRET SOUSCRITS

L'analyse de la politique d'emprunts des EPS auprès du secteur bancaire peut être complétée par le montant des nouveaux contrats de prêts bancaires souscrits en 2020.

Les nouveaux contrats 2020 sont évalués à 1 568,7 M€.

Les caractéristiques des nouveaux contrats⁶ sont les suivantes :

- La principale tranche de durée⁷ retenue lors de la souscription des contrats est la tranche 20-25 ans (qui cumule 30,5% des montants, soit 492,5M€). A noter que 16,9% des nouveaux encours sont enregistrés sur des durées supérieures à 30 ans en 2020 ; cette tranche représentait plus de 30% des encours nouveaux en 2019.
- La tranche 25-30 ans qui recueillait plus de 16,9% des encours l'an dernier en contient 6,7% cette année. Les tranches intermédiaires 10-15 ans et 15-20 ans rassemblent chacune respectivement 18,1% et 31,7% des encours.
- La principale tranche de taux proposé en 2020 est celle comprise entre (0-1%) ; elle regroupe 57% des nouveaux encours. Pour 38,4% de l'encours, le taux à la souscription est inférieur à 2% et supérieur à 1%, et il est compris entre 2% et 4% pour les 1,1% restant. Aucun nouveau contrat n'enregistre un taux d'intérêt supérieur à 4% à la souscription.
- Enfin 99,98% des nouveaux emprunts sont classés 1A dans la charte Gissler. Le taux d'intérêt actuariel constaté pour cette population est estimé à 3,0%.

Durée des emprunts souscrits en 2020 versus encours total 31/12/2020

Durée d'échéance	Nouveaux emprunts souscrits en 2020	Encours total 31/12/2020
]0-5] ans	39,21	8,65%
]5-10] ans	112,43	16,61%
]10-15] ans	228,55	18,07%
]15-20] ans	270,25	31,66%
]20-25] ans	492,46	16,04%
]25-30] ans	198,66	6,65%
>30 ans	272,72	2,29%
Total	1 614,29	99,99%

*Pourcentage calculé sur 96,78 % de l'encours total 2020

⁶ Le montant des contrats de prêts signés exploitables est calculé sur 96,3% de l'encours

⁷ Le calcul est réalisé à partir de la date de signature du contrat

Compte financier (CF)

Coûts des emprunts souscrits en 2020 versus encours total au 31/12/2020

Taux d'intérêt actuariel	Nouveaux emprunts souscrits en 2020	Encours total 31/12/2020*
0-1%	925,69	16,81%
1-2%	620,02	29,50%
2-3%	16,50	9,56%
3-4%	2,37	19,75%
4-5%	,	19,68%
5-6%	0,00	3,63%
>6%	4,09	1,04%
Total	1 568,67	99,99%

Données en millions d'euros

*Pourcentage calculé sur 96,78 % de l'encours total 2020

Niveau de risque des contrats de prêts signés en 2020 :

Capital restant dû 2020				
CH GISSLER	Type de Taux	Capital restant dû 2020	Part du CRD	Taux d'intérêt actuariel moyen
1A	C - Complexe	83,18	0,4%	3,9%
1A	F - Fixe	16 729,83	74,4%	3,0%
1A	V - Variable	5681,56	25,3%	1,4%
1B	C - Complexe	421,35	83,6%	4,1%
1B	F - Fixe	6,93	1,4%	4,3%
1B	V - Variable	75,63	15,0%	3,1%
2A	F - Fixe	7,49	22,0%	-
2A	V - Variable	26,48	78,0%	1,2%
2B	C - Complexe	6,27	85,5%	1,8%
2B	V - Variable	1,07	14,5%	2,7%

Données en millions d'euros

Niveau de risque des contrats souscrits en 2020 versus en cours total au 31/12/2020

	Nouveaux emprunts souscrits en 2020	Encours total 31/12/2020
Emprunts non structurés (1A)	99,98%	96,35%
Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	-	2,24%
Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	0,01%	0,01%
Emprunts structurés- risque élevé (autres encours, hors 6F)	-	1,10%
Emprunts structurés- risque très élevé (6F)	-	1,96%
Total exploitable	100,00%	100,00%

3.2 LES OPERATIONS DE REFINANCEMENT/ RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

On appelle opération de refinancement de la dette, le remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt, auprès du même ou d'un autre établissement. Il y a « novation » de contrat, l'objectif étant de profiter de meilleures conditions de marché.

Dans une opération de renégociation, par différence avec celle de refinancement, il n'y a pas de nouveau contrat mais un avenant au contrat initial pour tenir compte de simples modifications des caractéristiques du prêt.

En 2020, parmi les 112 contrats refinancés, seul 1 contrat à fort risque de dégradations financières pour les établissements a été refinancé. Ces contrats présents au sein de la catégorie des CH étaient typés « 6F ». La très grande majorité des contrats refinancés sont des emprunts non risqués.

L'ensemble de ces contrats a été refinancé par des contrats à risque nul de type « 1A ».

Annexe 3.1 : Bilan de l'enquête ODT 2020

Annexe 3.2 : Montant de l'encours global de la dette (bancaire + non bancaire)

Annexe 3.3 : Glossaire relatif à la dette

ANNEXE 3.1 : BILAN DE L'ENQUETE ODT 2020

Le tableau ci-dessous résume les informations pour la campagne 2020. La base de données est celle en date du 07 décembre 2021.

Répartition des catégories d'établissements composant la base d'analyse pour les valeurs 2020

Catégorie d'établissements	Nombre d'étab. concernés par ODT 2020	Nombre d'étab. répondant ODT 2020	Ratio étudiés / concernés (% dans le nombre total d'établissements)	Part des établissements étudiés en masse (% dans le total des produits globaux)
CHU	32	32	100,00%	100,00%
CH	748	678	90,64%	96,73%
<i>CH>150M</i>	35	34	97,14%	98,83%
<i>70M<CH<150M</i>	117	110	94,01%	97,23%
<i>20M<CH<70M</i>	222	203	91,44%	92,58%
<i>CH<20M</i>	374	331	88,50%	94,44%
USLD public	17	14	82,35%	92,87%
Total	797	724	90,84%	98,67%

ANNEXE 3.2 : MONTANT DE L'ENCOURS GLOBAL DE LA DETTE (BANCAIRE + NON BANCAIRE)

L'encours global de la dette comprend la dette moyenne et long terme des EPS auprès du secteur bancaire (comptes 163 et 164) ainsi que les autres dettes, soit les emprunts auprès du secteur non bancaire (comptes 167 et 168).

En 2020, l'encours global de la dette est estimé à 27 346,4M€. L'encours global de la dette est principalement constitué d'emprunts auprès des établissements de crédits (C/164 : 83,9%), et dans une moindre mesure d'emprunts obligataires (C/163 : 11,9%). Cette répartition reste proche de celle observée l'an dernier, avec toutefois une diminution traduisant un désendettement global des EPS et une masse d'emprunt obligataire qui évolue de 3% par rapport à 2019.

Le compte 167 regroupe les emprunts et dettes assortis de conditions particulières, notamment les prêts (assortis d'intérêts ou non) consentis par l'État, les départements, les autres collectivités territoriales ou les caisses d'assurance maladie. En particulier, le compte 1675 est relatif aux « Dettes partenariats public-privé ».

Le PPP est un contrat dans lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2015 à 2019 (qui influe sur l'encours actuelle) a été publiée au « Journal officiel » du 30 décembre 2014. Les PPP sous tutelle de l'état entrent donc en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Les comptes 167 et 168 représentent 4,4% de l'encours global de la dette, en diminution de 5% par rapport à l'an dernier.

La part du compte 1675 « Dettes partenariats public-privé » est estimée à 81,4% au sein du poste 167. Le compte 1677 « Prêts des caisses d'assurance maladie » arrive en seconde position au sein de cette catégorie avec un taux de 5,1% d'encours.

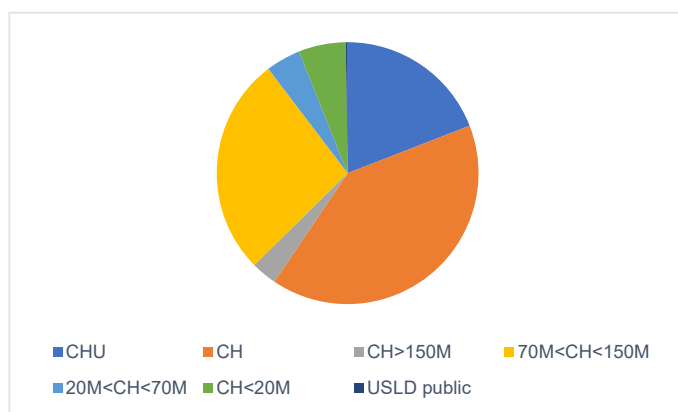
Compte financier (CF)

Encours global de la dette 2020 :

Catégorie d'établissements	C/163 Emprunts obligataires	C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	Total
CHU	3 259,85	8 356,11	379,41	5,72	12 001,09
CH	131,67	15 491,28	752,29	61,00	16 436,25
CH>150M	56,47	3 665,57	64,04	-	3 786,08
70M<CH<150M	44,42	6 112,49	498,02	47,10	6 702,02
20M<CH<70M	29,95	3 634,35	84,51	1,88	3 750,67
CH<20M	0,84	2 078,88	105,73	12,03	2 197,48
USLD public	-	107,44	3,92	0,16	111,52
TOTAL	3 391,52	23 954,84	1 135,62	66,88	28 548,86

Données en millions d'euros

Encours des emprunts non bancaires par catégorie d'établissement en 2020 :



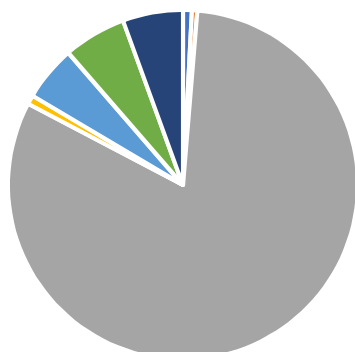
Catégorie d'établissements	Encours de la dette lié aux comptes 167/168
CHU	385,13
CH	813,30
CH>150M	64,04
70M<CH<150M	545,12
20M<CH<70M	86,38
CH<20M	117,76
USLD public	4,08
Total	1 202,50

Données en millions d'euros

En 2020, les grands CH (70M<CH<150M) et les CHU sont concernés par plus des ¾ des emprunts non bancaires, avec respectivement 32,0% et 45,3% des encours. On ne retrouve que 5,3% du montant de ces emprunts dans les très grands CH (CH>150M).

Compte financier (CF)

Encours des emprunts non bancaires par compte



- C/1673 Prêts de l'état
- C/1674 Avances remboursables du FMESPP
- C/1675 Dettes-Partenariat public-privé
- C/1676 Prêt des collectivités et établissements publics locaux
- C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie
- C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières
- C/168 Autres emprunts et dettes assimilées

Encours de la dette lié aux comptes 167/168

C/1673 Prêts de l'état	9,90
C/1674 Avances remboursables du FMESPP	5,79
C/1675 Dettes-Partenariat public-privé	977,61
C/1676 Prêt des collectivités et établissements publics locaux	10,08
C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie	61,38
C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières	69,74
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées	66,88
Total	1 201,39

Données en millions d'euros

L'encours des emprunts non bancaires est composé à 81,3% des dettes partenariat public-privé (C/1675) et à 5,1% des prêts des caisses d'assurance maladie.

ANNEXE 3.3 : GLOSSAIRE RELATIF A LA DETTE

L'encours global de la dette des EPS :

Il regroupe les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit), 167 (emprunts assortis de conditions particulières) et 168 (autres emprunts et dettes, sauf intérêts courus non échus).

C/163 Emprunts obligataires

C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine

C/1638 Autres emprunts obligataires

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit

C/1641 Emprunts en euros

C/1643 Emprunts en devises

C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

C/167 Emprunts assortis de conditions particulières

C/1673 Prêts de l'état

C/1674 Avances remboursables du FMESPP

C/1675 Dettes-partenariats publics-privés

C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux

C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie

C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières

C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)

La dette bancaire moyen et long terme des EPS :

Elle regroupe, dans ce document, les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit). Le montant d'emprunts (capital) restant à rembourser, correspondant au « capital restant dû » (CRD).

L'annuité de remboursement :

Il s'agit du capital (montant de la part de capital remboursée) et des charges financières (charges d'intérêt) pour un exercice.

La durée résiduelle :

Durée restant à courir sur l'emprunt, c'est-à-dire durée en années entre la date considérée (ici le 31 décembre 2020) et la date d'échéance de l'emprunt selon le contrat.

Compte financier (CF)

Le taux d'intérêt actuariel : taux d'intérêt équivalent annuel réel d'un emprunt.

Il existe une multitude de taux d'intérêt et de modalités d'application de ces derniers. Ainsi, afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons directes entre ces différents taux d'intérêt à une date donnée, on les exprime sur une base commune : le taux actuariel, calculé en prenant en compte notamment les paramètres suivants :

- Le montant du capital restant dû (CRD)
- La durée résiduelle de l'emprunt
- La périodicité sur laquelle portent les taux d'intérêt (ex. sur 1 an ou sur une période différente)
- Les modalités de remboursement des intérêts au cours du temps (ex. constant ou progressif)
- Les modalités de paiement des intérêts à chaque période (ex. début ou fin de période).

Les indemnités de remboursement anticipées (IRA) ou « valorisation du coût de sortie » :

Indemnités (pénalités contractuelles) dont l'emprunteur devrait s'acquitter en cas de remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt.

Le niveau de risque des emprunts : Cf. cotation Gissler : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/migration/091207banques_collectivites-1.pdf